

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par M. Georges DUTRUC-ROSSET,  
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,  
M. Pascal THEVENOT.

**Membre du Bureau :**

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19  
Nombre de membres présents : 16

-----

**Objet : Demande de subvention à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour l'acquisition de partitions musicales au titre de l'année scolaire 2015-2016 (Écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, Conservatoire à rayonnement régional de Versailles, Conservatoire à rayonnement communal de Viroflay).**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 10 novembre 2016,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n°2014.06.07, du Conseil communautaire du 26 juin 2014, portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire ;

-----

La Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) développe un programme d'aide aux parothèques ou bibliothèques musicales des écoles et conservatoires de musique afin de permettre à leurs élèves un accès plus large aux œuvres musicales éditées.

Les établissements intercommunaux d'enseignement musical acquièrent pour près de 18.000 € de partitions musicales chaque année et répondent aux critères de recevabilité définis dans le cadre de ce programme.

Le versement de cette subvention est subordonné à une décision du Bureau communautaire.

#### **DÉCIDE :**

- 1) *d'autoriser le Président à solliciter cette subvention en fonctionnement pour l'année 2017 (année scolaire 2016-2017) ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 3) *que la recette est inscrite au budget de la Communauté d'agglomération, au chapitre 74 : « Dotations et participations », nature 7478 : « Participations autres organismes » et que la dépense est inscrite au chapitre 011 « charges à caractère général », nature 6067 : « Fournitures scolaires » ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

*Nombre de présents : 16*

*Nombre de suffrages exprimés : 16*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait en deux exemplaires originaux,  
À Versailles, le 14 novembre 2016

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :
de l'affichage le :
retiré de l'affichage le :

Pour le Président et par délégation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services





# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016-11-13

**Résumé de l'acte** : Demande de subvention à la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM) ...

**Date de décision** : 14/11/2016

**Nature de l'acte** : Autres

**Classification** : 7.5. Subventions

**Rédacteur** : Damien Chevassus au Louis

**AR reçu le** : 17/11/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20161114-2016-11-13-AU

### Pièces jointes :

2016 11 13 Demande de subvention SEAM pour l'acquisition de partitions musicales au titre de l'année 2015-2016.pdf

### Historique :

17/11/2016 16:07:39	Reçu	Damien Chevassus au Louis
17/11/2016 16:08:43	En cours de transmission	
17/11/2016 16:09:39	Transmis en Préfecture	
17/11/2016 16:16:36	Accusé de réception reçu	